

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes	
Abrogation Règlement 2005/1 2003/0171(CNS)	
Sujet	
3.10.04.02 Protection des animaux	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/0448(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement 2005/1 2003/0171(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2; Règlement du Parlement EP 57_o
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Étape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	CJ48/10/00305